

PROCES-VERBAL

de la séance du conseil municipal de GORZE

du 02 novembre 2020

Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Date d'affichage : 10/11/2020
Date de réception en Préfecture : 10/11/2020

Le lundi deux novembre deux mille vingt à dix-neuf heures trente, sur convocation en date du 29 octobre 2020, s'est réuni à la maison des associations le Conseil Municipal de la commune de Gorze.

Présents : LEVEE Frédéric, maire,

SCHMIDT Denis, GIACOMAZZI Marion, HOLDER Martine, adjoints,

DELHAY Jean-Paul, DIDIER Stéphanie, PINTO Carlos, GHIZZO Sarah, FLEURY Thierry, FRANCK Justine, DECLoux Jean-Pierre (à partir du 2^{ème} point).

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice,

Excusés : LAURENT Pierre (procuration à LEVEE Frédéric), SERVANT Valérie (procuration à GIACOMAZZI Marion), CLEMENT Raphaël (procuration à DELHAY Jean-Paul), LALLEMENT Noémie (procuration à HOLDER Martine)

Absent : DECLoux Jean-Pierre (1^{er} point)

Secrétaire de séance : SCHMIDT Denis

1 – Approbation du conseil municipal précédent

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 14 septembre 2020 à 12 voix pour et 2 contre.

Interruption de séance à 19h45 : arrivée de DECLoux Jean-Pierre

2 – Programme Fus@é

Le Maire de la commune de GORZE expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur le programme intitulé Fus@é initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.

En effet, fort de son expérience dans les collèges de Moselle, le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école / famille, via l'apport du numérique.

Le programme issu de cette réflexion s'intitule fus@é comme «Faciliter les USages @-éducatifs».

Il fait l'objet d'une expérimentation depuis la rentrée scolaire 2019/2020 au collège de Puttelage-Aux-Lacs et dans les écoles des communes de rattachement de ce collège.

Les trois pans de ce programme ont pour finalité d'apporter :

- Une réponse pour permettre des usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance c'est-à-dire sous supervision et contrôle de l'Education Nationale et pour veiller à une continuité entre le CM1/CM2 et la sixième. Pour ce faire, un Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré (ENT 1D) intitulé ARI@NE.57 a été mis en œuvre et financé par le Département. Cet Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré a été mis à disposition durant la période de confinement de toutes les écoles élémentaires de Moselle. Il est présenté via le lien suivant : <https://www.moselle-education.fr/ENT>

- Une réponse à la difficulté rencontrée par les communes/SIVOS/EPCI concernant le numérique pour équiper les écoles (Incertitudes dans les choix de matériels à acquérir, sur la coordination avec le personnel enseignant, sur les budgets d'investissement et fonctionnement dédiés...). Le Département propose ainsi la mise en œuvre d'un cadre contractuel et d'une coordination facilitatrice pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains au titre de l'expertise technique du département et labellisées par les Autorités Académiques pour des usages pédagogiques efficaces. Ce cadre contractuel prend la forme d'un groupement de commandes de plusieurs lots à disposition pour adhésion des communes/SIVOS et EPCI. Cette adhésion leur permet de bénéficier des marchés lancés par le Département de la Moselle et de pouvoir réaliser les commandes de matériels ou de prestations idoines.
- Une réponse en soutenant les investissements faits dans ce cadre contractuel par la mise en place d'une politique de subventionnement relevant d'un programme spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Aussi, afin de permettre à notre ou nos école(s) de bénéficier de ce programme, il est proposé à notre commune/EPCI/SIVOS d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'acquisition des différents dispositifs qu'il comprend et de signer la convention constitutive de groupement de commandes afférente.

Le projet de convention, annexé ci-après, a pour objet de permettre à la commune de commander les matériels et équipements ad hoc (solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...), dans le cadre des marchés lancés par le Département de la Moselle, ces commandes, pouvant donner lieu à l'octroi de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Ceci étant exposé, le maire propose au Conseil Municipal :

- d'adhérer au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique,
- et de l'autoriser à signer cette convention au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Adopte ce point à l'unanimité.

3 – Règlement du cimetière

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et suivants et les articles R 2213-2 et suivants ;

Vu le Code civil, notamment les articles 78 et suivants ;

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 1960,

Vu la délibération du Conseil municipal du 2 novembre 2020,

Considérant la nécessité de réglementer l'accès et l'usage des cimetières pour des raisons de sécurité, de salubrité, de tranquillité publique, de maintien du bon ordre et de la décence,

Considérant qu'il y a lieu de réviser le règlement des cimetières en date du 1^{er} janvier 1960,

Vu les articles L2223-13 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 27 octobre 2014 portant sur le tarif des concessions funéraires,

Vu la proposition des tarifs concessions funéraires à compter du 1^{er} décembre 2020 :

- Concessions 15 ans : 200 € pour 2 m²
- Concessions 30 ans : 400 € pour 2 m²
- Columbarium : 500 €

Après en avoir délibéré et pris note des demandes de modifications proposées, le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement du cimetière ainsi que les nouveaux tarifs de concessions funéraires.

4 – Colis/Repas des anciens

Le conseil municipal

Vu la commission communication, action sociale, vie associative et vie scolaire du 9 juillet 2020 concernant les colis distribués ainsi que les repas offerts aux anciens par la commune,

Il est proposé de maintenir la distribution des colis aux personnes de 70 ans et plus.

Il est proposé également de maintenir le repas offert aux anciens et de s'aligner sur les mêmes règles d'obtention que celle des colis soit 70 ans et plus.

Après en avoir délibéré, approuve les propositions à 12 voix pour et 3 voix contre.

La dépense sera imputée à l'article 6232 du budget et les participations à l'article 758.

5 – ONF – Etat de prévisions des coupes 2021 et devis d'exploitation

Le conseil municipal,

Vu le programme des travaux d'exploitation - état de prévision des coupes dressé le 2 novembre 2020 par l'Office nationale des forêts de Metz, en conformité du plan de gestion ONF de la commune de Gorze,

Vu le devis d'exploitation 2021 dressé le 20 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité, l'état de prévision des coupes – travaux d'exploitation ainsi que le devis d'exploitation à réaliser en forêt communale au cours de l'exercice 2021.

6 – Décision modificative budgétaire

Le conseil municipal,

Vu le budget général de l'exercice 2020

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

De modifier le budget primitif comme suit :

- **DM2 – budget commune :**

Section fonctionnement			
Chapitre	Article		Montant
22	022	Dépenses imprévues	- 5 727.35 €
67	6718	Autres charges exceptionnelles su opérations de gestion	5 727.35 €

Gorze, le 9 novembre 2020

Le Maire


Frédéric LEVEE